

ORDRE DE MISSION

Nom : ANCEL Prénom : Sabrina

Collectivité (Résidence administrative) :
Mairie Ste Jean de Tholome

GRADE OU EMPLOI
Maire

STATUT : Titulaire Non titulaire

Est autorisé à se rendre à :
Congrès des maires à Paris

Motif du déplacement / titre de la formation

CNFPT OU AUTRE

Départ le : 21/4/23 à 6 heures 00
Retour le : 23/4/23 à 20 heures 00

Moyen de transport utilisé :

Véhicule personnel (joindre l'autorisation et le certificat d'assurance)

Transports en commun

SNCF + RATP

Avion

Véhicule

Autres (à préciser)

Date : 24/4/2023

Signature
L'Agent

Le Maire
Sabrina ANCEL



JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES (originaux) POUR PRÉTENDRE AU REMBOURSEMENTS DES FRAIS (ordre de missions, tickets de péages, billet de train, facture repas, facture hôtel)

Une demande d'autorisation d'utiliser un véhicule personnel doit être formulée parallèlement, accompagnée de la copie de la carte grise, de l'attestation assurance « tous risques » ou « au tiers » en cours de validité. (L'intéressé a vérifié auprès de sa compagnie d'assurance que sa police comprend l'assurance contentieuse et garantit de manière illimitée sa responsabilité personnelle ainsi que la responsabilité de la collectivité territoriale ou l'établissement).

RATP

48,3

hotel

289,76

gas

20,97

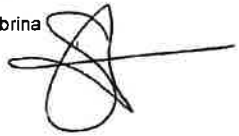
359,03

NOTE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

*Joindre OBLIGATOIREMENT les justificatifs pour tous les frais autres que des kilomètres parcourus.
Km : Utiliser le barème d'indemnité kilométrique en vigueur de l'Urssaf*

Demandeur				Période :			
ANCEL Sabrina				CONGRES DES MAIRES			
Puissance véhicule		6CV			0 6650 €		
Date des frais	Description des frais engagés	HOTEL	PEAGE + BILLET DE TRAIN	TRANSPORT			TOTAL LIGNE
				Nb km parcourus	Cout km	Montant Km	
21/11/2023		289.76 €	114.30 €	122	0.6650 €	81.13 €	485.19 €
au 23/11/2023						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
						0.00 €	0.00 €
TOTAL COLONNES :		289.76 €	114.30 €	122.00		81.13 €	485.19 €

Signature du demandeur :

Nom : ANCEL Sabrina
Prénom : 

Date : 23/01/2024



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 15/01/2024

Bonjour Sabrina ANCEL,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 15/11/2023.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV LYRIA 9773
PARIS GARE DE LYON	23/11 à 12h18	2 ^{ème} CLASSE
BELLEGARDE SUR VALSERINE	23/11 à 15h00	

SECONDE - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable **uniquement** avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable **2 fois max** (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 210983351

Montant du voyage	66,00 EUR
Dossier voyage	TRLVSU
Référence client	0029090169050626236
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

SNCF Voyageurs, société anonyme au capital social de 157 789 960 euros - 9 rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis - RCS Bobigny n° 519 037 584

Page 1 / 1

JUSTIFICATIF DE VOYAGE



Paris, le 15/01/2024

Bonjour Sabrina ANCEL,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 15/11/2023.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV LYRIA 9760
BELLEGARDE SUR VALSERINE	21/11 à 07h02	2 ^{ème} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	21/11 à 09h42	

SECONDE - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 19 € de frais dès 6 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 210983340

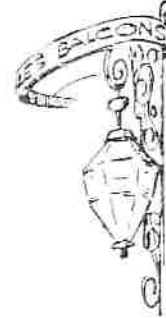
Montant du voyage	98,00 EUR
Dossier voyage	TRLVSU
Référence client	0029090169050626236
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

SNCF Voyageurs, société anonyme au capital social de 157 789 960 euros - 9 rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis - RCS Bobigny n° 519 037 584

Grand Hôtel des Balcons

3, rue Casimir Delavigne - 75006 Paris
Tél. : 01 46 34 78 50 - Fax : 01 46 34 06 27
Email : grandhoteldesbalcons@orange.fr
GHB S.A.S. au capital de 15.000 € - 44217064300021
TVA intra : FR 81442170643 - APE : 5510Z



Le **Grand Hôtel des Balcons** vous remercie de votre séjour.

DATE LE: 23/11/2023

FACTURE N°: 97735

NOM: ANCEL SABRINA

CHAMBRE N°: 205

LA BIOLLAZ
74250 SAINT JEAN DE THOLOME
FRANCE

OCCUPANT(S):

21/11/23	1 CHAMBRE	143.75
21/11/23	1 TAXE DE SEJOUR	1.13
22/11/23	1 CHAMBRE	143.75
22/11/23	1 TAXE DE SEJOUR	1.13

TVA	Mt TVA	Mt HT	Mt TTC
0.00	0.00	2.26	2.26
10.00	26.14	261.36	287.50

MONTANT A PAYER EN EUROS

289.76

Avez-vous pensé à laisser votre clé à la réception?

Au plaisir de vous revoir.

RATP

Station / gare : Gare de Lyon
Appareil : 2353 16 H

RECU D'ACHAT

Édité le 21/11/2023 à 10:01:41

Paris Visite 3 jours

Tranches 1 à 3

Prix TTC : 30,10 €

Montant total HT : 27,36 €

VA 10,0% : 2,74 €

Montant total TTC : 30,10 €

Mode de paiement : CB

A.T.M.B.

RECU

N° 1 159 05 0008256014

Sortie VIRY
Entree ELOISE
Ref. KM 34
Classe tarif 1
Prix H.T. 3.50 EUR
TVA 20.00 % 0.70 EUR
Prix T.T.C. 4.20 EUR

Carte n° XXXXXXXXXXXXX2493
Voie 05 le 23/11/2023 à 15h22

REMPILIR INFORMATIONS AU VERSO

A.T.M.B.

RECU

N° 1 157 01 0009116252

Sortie BELLEGARDE
Entree VIRY
Ref. KM 43
Classe tarif 1
Prix H.T. 4.67 EUR
TVA 20.00 % 0.93 EUR
Prix T.T.C. 5.60 EUR

Carte n° XXXXXXXXXXXXX2493
Voie 01 le 23/11/2023 à 14h51

REMPILIR INFORMATIONS AU VERSO

= 39,90

A.T.M.B.

RECU

N° 1 011 08 0010954158

Gare de NANGY
Sens SENS2
Ref. KM 13
Classe tarif 1
Prix H.T. 1.75 EUR
TVA 20.00 % 0.35 EUR
Prix T.T.C. 2.10 EUR

Carte n° XXXXXXXXXXXXX2493
Voie 08 le 23/11/2023 à 15h37

REMPILIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

N° 1 011 08 0010954158

A.T.M.B.

RECU

N° 1 011 08 0015706861

Gare de NANGY
Sens SENS1
Ref. KM 13
Classe tarif 1
Prix H.T. 1.75 EUR
TVA 20.00 % 0.35 EUR
Prix T.T.C. 2.10 EUR

Carte n° XXXXXXXXXXXXX2493
Voie 09 le 21/11/2023 à 05h34

REMPILIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

N° 1 011 08 0015706861

Le 21/11/2023 à 05h34
ATMB

72138 BONNEVILLE
No Siret SIRET:ATMB
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX2493

MONTANT 2.10 EUR
TTC (ET A CONSERVER)

8,40 = 48,3

Note de frais – N°1 de l'année 2023

À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : ANCEL

Prénom : Sabrina

Fonction : Maire

Date du déplacement : du 29 juin 2023

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	41,82 €
Frais d'autoroute	7.84€
Frais de parking	3.50€
Total	€
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	102

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	€
Bus - METRO	€
Avion	€
Taxi	€
Total	€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport _____ €

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
Total			€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____

Montant _____ €

Nature : _____

Montant _____ €

(3) Total frais divers _____ €

Total général (1) + (2) + (3) 53,16 €

Je soussigné(e), Ancel Sabrina certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement 53,16 €.

Fait à : Saint Jean de Tholome, le 13 juillet 2023

Signature du Maire :



Détail des frais de transport

Copie de la carte grise du véhicule personnel

DEPART	RETOUR	TRAJET	MOYEN DE TRANSPORT DIVERS						
			DATE	DATE	DEPART - ARRIVEE	KMS VOITURE PERSONNELLE	TRAIN	PARKING	PEAGE
29/06/2023	29/06/2023	St Jean de Tholome-Annecy	102						
SOUS-TOTAL									

Grille remboursement

Région	Commune	Taux journalier
En Ile-de-France	À Paris	110 €
	Dans une autre commune du Grand Paris	90 €
	Dans une autre ville	70 €
Dans une autre région	Dans une ville de moins de 200 000 habitants	90 €
	Dans une autre commune	70 €

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

À savoir : Un agent de la fonction publique peut utiliser son véhicule terrestre à moteur, sur autorisation de son chef de service, quand l'intérêt du service le justifie. Il doit avoir souscrit une assurance garantissant cet usage professionnel. Il n'a droit à aucune indemnité en cas de dommage à son véhicule.

AREA DEPARTEMENT PEAGE
AV JEAN MONNET BP48
69571 BRON CEDEX
TEL: 36 20 MON AUTOROUTE
DATE : 29/06/2023 09h55
No: 202306290722008550105

N°0000001081510
ENTREE : ST MARTIN BELLE
SORTIE : ANNECY NORD
Voie : 012
CLASSE : 1 Km : 32
Prix HT : 3,92 €
TVA (20,00%) : 0,78 €
Prix TTC : 4,70 €
No : XXXXXXXXXXXX6472
PAIEMENT : CB
A0000000421010

000078
21188167C5657
SANS CONTACT

TICKET A CONSERVER
REMPLEZ LE
AREA

AREA DEPARTEMENT PEAGE
AV JEAN MONNET BP48
69571 BRON CEDEX
TEL: 36 20 MON AUTOROUTE
DATE : 29/06/2023 09h55
No: 202306290722008550105

N°0000000614294
ENTREE : ANNECY NORD
SORTIE : ST MARTIN BELLE
Voie : 024
CLASSE : 1 Km : 32
Prix HT : 3,92 €
TVA (20,00%) : 0,78 €
Prix TTC : 4,70 €
No : XXXXXXXXXXXX6472
PAIEMENT : CB
A0000000421010

000046
A5403CC86699E000
SANS CONTACT

TICKET A CONSERVER
REMPLEZ LE

ANNECY

09:05 29/06/23

Tarif Normal - Zone VERTE
Numéro de ticket: 008938
Fin du stationnement:

14:00

29/06/2023

Montant payé: 3.50 €
(TVA inclus)

Temps payé: 00j 00h 02m
Numéro d'horodateur: 0126

À placer à l'avant du véhicule,
bien lisible de l'extérieur.
Le forfait est dû en cas de
paiement insuffisant.

ibis Paris Gare de Lyon Diderot 12ème (F)

31 Bis Boulevard Diderot 75012 PARIS FRANCE
Tél: +33(0) 1 43 46 12 72 - Fax: +33(0) 1 43 41 68 01
Réservation: www.ibis.accor.com all.accor.com

Adresse Client :

Mairie 74250 Saint Jean de Tholo Chef Lieu
74250 SAINT JEAN DE THOLOME
FRANCE

Adresse de Facturation :

SAINT JEAN DE THOLOME
Mairie 74250 Saint Jean de Tholo Chef Lieu
74250 SAINT JEAN DE THOLOME
FRANCE

page 1/1

Facture n° 274261 du 22/11/2022

Séjour de : MME ANCEL SABRINA Du 22/11/2022 au 25/11/2022
Réservation Ref. : LTKLCXWC

Ref : 368511 - LTKLCXWC - 186075 - AT (22/11/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U TTC	Remise	P.U Net	P.U HT	Tva	Total HT	Total TTC
22/11/2022	Double (Grand Lit)	310	1	209,00		209,00	190,00	H	190,00	209,00
22/11/2022	Taxe Additionnelle Régionale	310	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
22/11/2022	Taxe de Séjour	310	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
22/11/2022	Taxe Départementale	310	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
22/11/2022	Carte Bancaire									-688,64
23/11/2022	Double (Grand Lit)	310	1	255,00		255,00	231,82	H	231,82	255,00
23/11/2022	Taxe Additionnelle Régionale	310	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
23/11/2022	Taxe de Séjour	310	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
23/11/2022	Taxe Départementale	310	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15
24/11/2022	Double (Grand Lit)	310	1	219,00		219,00	199,09	H	199,09	219,00
24/11/2022	Taxe Additionnelle Régionale	310	1	0,23		0,23	0,23	D	0,23	0,23
24/11/2022	Taxe de Séjour	310	1	1,50		1,50	1,50	D	1,50	1,50
24/11/2022	Taxe Départementale	310	1	0,15		0,15	0,15	D	0,15	0,15

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	5,64	0,00
H	10,00%	620,91	62,09
Total		626,55	62,09

Total TTC EURO 688,64
Total déjà versé EURO 688,64
Net à payer 0,00

Paiement comptant

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchises
HOTELLERIE DIDEROT - SAS au capital de 155 000 €
Siège social : 40 Avenue Daumesnil 75012 PARIS
RCS : Brest 3 333 162 337 - N° NAF : 5510Z
TVA Intra-Communautaire : FR 80 333 162 337 - Siret : 333 162 337 00013

Proximité : 0% d'escompte. Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.
T.V.A sur les débits. Taxe de séjour non soumise à la TVA - article 267-II-2 du C.G.I.

Hôtel 3* PRX NETS**

Classification Tourisme : 3***

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et d'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.accor.com

Note de frais – N°... de l'année 2022

À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : Ansel Prénom : Sabrina Fonction : Maire
Date du déplacement : du 03/05/22 au 10/05/22

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	127,10 €
Frais d'autoroute	18 €
Frais de parking	€
Total	145,10 €
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	€
Bus - METRO	€
Avion	€
Taxi	€
Total	€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport _____ €

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
		Total	€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____ Montant _____ €
Nature : _____ Montant _____ €

(3) Total frais divers _____ €

Total général (1) + (2) + (3) _____ €

Je soussigné(e), _____ certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement _____ €.

Fait à : St Jean de Thelme le 30/05/2022

Signature du bénéficiaire :

Validation du DGS :

Détail des frais de transport

Copie de la carte grise du véhicule personnel

DEPART	RETOUR	TRAJET	MOYEN DE TRANSPORT					AUTRES (métro)	
			DATE	DATE	DEPART - ARRIVEE	KMS VOITURE PERSONNELLE	TRAIN		PARKING
03/05/22	03/05/22			98			9		
06/05/22	06/05/22		(120) 120				4,70		
10/05/22	10/05/22			92			4,30		
SOUS-TOTAL				310 km			18€		

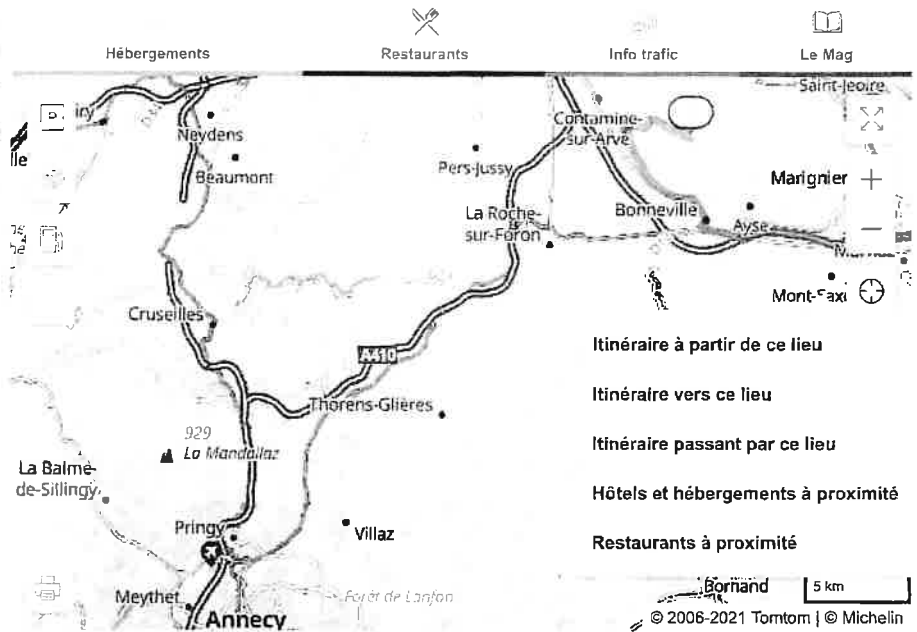
Grille remboursement

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement		
Région	Commune	Taux journalier
En Île-de-France	À Paris	110 €
	Dans une autre commune du 75 et 77	90 €
	Dans une autre ville	70 €
Dans les autres régions	Dans une ville de + de 200 000 habitants	90 €
	Dans une autre commune	70 €

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile			
Type de véhicule	Jusqu'à 100 km	Entre 101 et 200 km	Plus de 200 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

À savoir : Un agent de la fonction publique peut utiliser son véhicule terrestre à moteur, sur autorisation de son chef de service, quand l'intérêt du service le justifie. Il doit avoir souscrit une assurance garantissant cet usage professionnel. Il n'a droit à aucune indemnité en cas de dommage à son véhicule.

INVERSER OUVRIER MES FAV



- Itinéraire à partir de ce lieu
- Itinéraire vers ce lieu
- Itinéraire passant par ce lieu
- Hôtels et hébergements à proximité
- Restaurants à proximité

1 itinéraire possible : Saint-Jean-de-Tholome > Passy

1 Via D12 A40

00h36 46 km
9,81 €

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

Temps	00h36 (00h16 sur autoroute) Pas d'impact trafic pour un départ à 10h19
Distance	46 km (31 km sur autoroute)
Coût estimé	9,81 € (péage 4,30 € + carburant 5,51 €)

VOYAGEZ AUTREMENT

COUT DÉTAILLÉ DU TRAJET

Loi Montagne

La destination de votre itinéraire est dans une zone concernée par la [loi Montagne](#). Votre véhicule doit être obligatoirement pourvu d'un équipement hiver.

SERVICES

À PASSY

Hébergements

- [Grand Hôtels des 2 Gares](#)
- [Hotel La Chaumière](#)
- [Le Manoir Fleuri Saint Gervais Les Bains](#)

Restaurants

- [Le Serap](#)
- [La Table d'Armanche](#)
- [La Dame de Pic - Le 1920](#)

VOYAGEZ AUTREMENT

ARRIVÉE À PASSY
ORGANISEZ VOTRE VOYAGE

Hébergements

Autres services

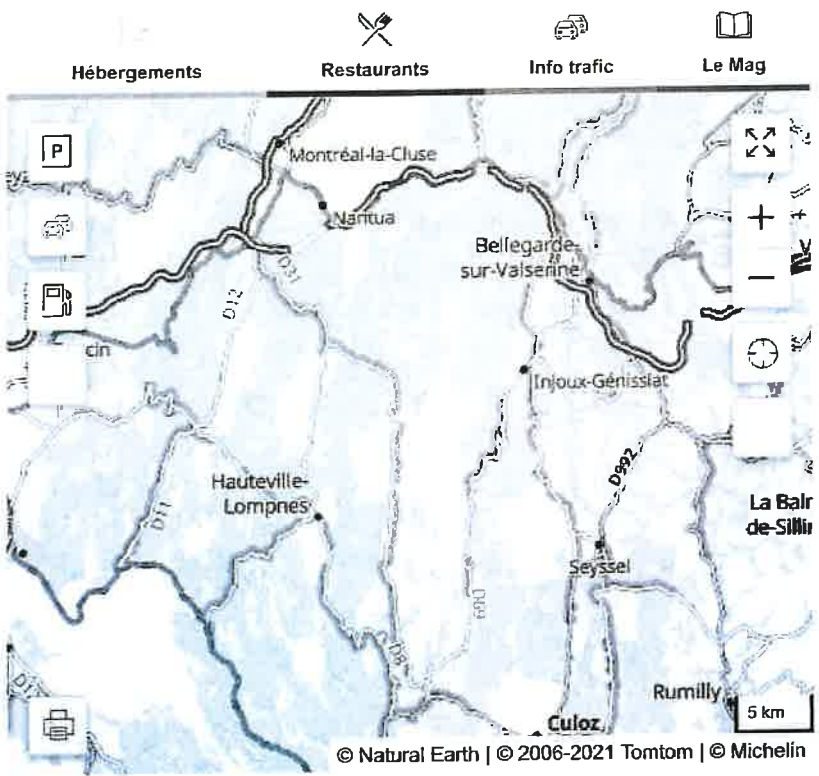


Carte GPS

LOGIN

INVERSER OUVRIR MES FAV...

PUBLICITE



3 itinéraires possibles : Saint-Jean-de-Tholome > Sévrier

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

1 Via A410	2 Via A40 A41	3 Via D12 D909
01h01 60 km 12,01 €	01h10 71 km 19,19 €	01h42 71 km 10,27 €
Temps		
01h01 (00h17 sur autoroute) Pas d'impact trafic pour un départ à 15h16		
Distance		
60 km (31 km sur autoroute)		
Coût estimé		
12,01 € (péage 4,50 € + carburant 7,51 €)		
<input type="button" value="FEUILLE DE ROUTE"/>	<input type="button" value="COUT DÉTAILLÉ DU"/>	<input type="button" value="PLUS D'ACTIONS"/>

Loi Montagne

La destination de votre itinéraire est dans une zone concernée par la **loi Montagne**. Votre véhicule doit être obligatoirement pourvu d'un équipement hiver.

SERVICES À SÉVRIER

Hébergements

- Appartement Terrasses
- Appartement de 3 chambres avec vue sur le...

VOYAGEZ AUTREMENT



Note de frais – N°...Λ... de l'année .2022

À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : Ancel Prénom : Sabrina Fonction : Maître

Date du déplacement : du 03/05/22 au 10/05/22

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	127,10 €
Frais d'autoroute	18 €
Frais de parking	€
Total	145,10 €
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	€
Bus - METRO	€
Avion	€
Taxi	€
Total	€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport _____ €

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
Total			€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____ Montant _____ €
Nature : _____ Montant _____ €

(3) Total frais divers _____ €

Total général (1) + (2) + (3) _____ €

Je soussigné(e), _____ certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement _____ €.

Fait à : St Jean de Thibaud le 30/05/2022

Signature du bénéficiaire :

Validation du DGS :

Détail des frais de transport

Copie de la carte grise du véhicule personnel

DEPART	RETOUR	TRAJET	MOYEN DE TRANSPORT					AUTRES (métro)
			KMS VOITURE PERSONNELLE	TRAIN	PARKING	PEAGE	AVION	
03/05/22	03/05/22		98			9		
06/05/22	06/05/22		(120) 120			4,70		
10/05/22	10/05/22		92			4,30		
SOUS-TOTAL			310 _{km}			18€		

Grille remboursement

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement		
Région	Commune	Taux journalier
En Île-de-France	À Paris	110 €
	Dans une autre commune du Grand Paris	90 €
	Dans une autre ville	70 €
Dans les autres régions	Dans une commune de moins de 200 000 habitants	90 €
	Dans une autre commune	70 €

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

À savoir : Un agent de la fonction publique peut utiliser son véhicule terrestre à moteur, sur autorisation de son chef de service, quand l'intérêt du service le justifie. Il doit avoir souscrit une assurance garantissant cet usage professionnel. Il n'a droit à aucune indemnité en cas de dommage à son véhicule.

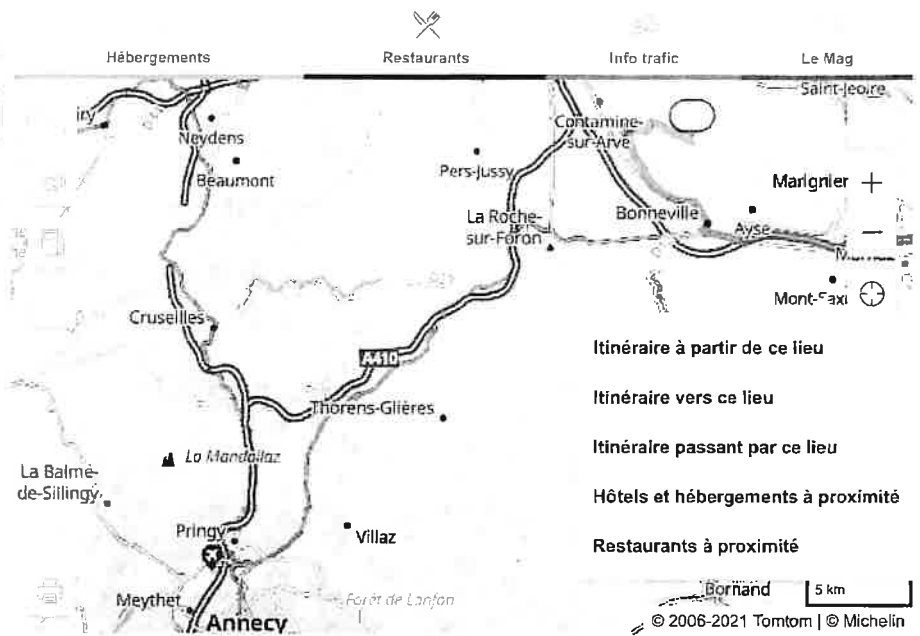
Saint Jean de Tholome

170 Avenue Leman Mont-Blanc, 74...

OUVRIR MES FAV

OPTIONS

PLAUCITE



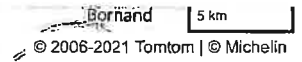
Itinéraire à partir de ce lieu

Itinéraire vers ce lieu

Itinéraire passant par ce lieu

Hôtels et hébergements à proximité

Restaurants à proximité



1 itinéraire possible : Saint-Jean-de-Tholome > Passy

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

MODIFIER MES OPTIONS

1 Via D12 A40

**00h36 46 km
9,81 €**

Temps	00h36 (00h16 sur autoroute) Pas d'impact trafic pour un départ à 10h19
Distance	46 km (31 km sur autoroute)
Coût estimé	9,81 € (péage 4,30 € + carburant 5,51 €)

Planifier DE ROUTE

COUT DÉTAILLÉ DU TRAJET

PLUS D'ACTIONS

Loi Montagne

La destination de votre itinéraire est dans une zone concernée par la **Loi Montagne**. Votre véhicule doit être obligatoirement pourvu d'un équipement hiver.

SERVICES

À PASSY

Hébergements

- Chalet Hôtel des 2 Gare
- Le Mont Fleuri Saint Gervais Les Bains

La Dame de Pic - La 1920

VOYAGEZ AUTREMENT

**ARRIVÉE À PASSY
ORGANISEZ VOTRE VOYAGE**

Hébergements

Autres services

Carte guide

LOGIN

Hébergements Restaurants Info trafic Le Mag

Itinéraires Cartes

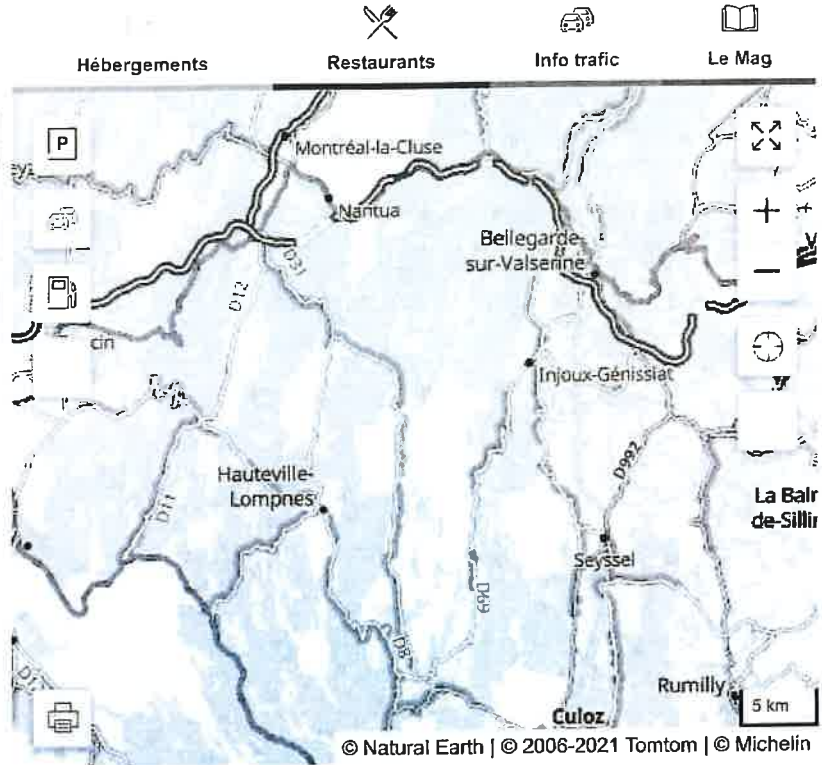
A : 74250 Saint-Jean-de-Tholome

B : 215 Route de Piron, 74320 Sévrier, ...

INVERSER OUVRIR MES FAV...

OPTIONS RECHERCHER

PUBLICITE



3 itinéraires possibles : Saint-Jean-de-Tholome > Sévrier

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

MODIFIER MES OPTIONS

1 Via A410	2 Via A40 A41	3 Via D12 D909
01h01 60 km 12,01 €	01h10 71 km 19,19 €	01h42 71 km 10,27 €
Temps	01h01 (00h17 sur autoroute) Pas d'impact trafic pour un départ à 15h16	
Distance	60 km (31 km sur autoroute)	
Coût estimé	12,01 € (péage 4,50 € + carburant 7,51 €)	
FEUILLE DE ROUTE	COÛT DÉTAILLÉ DE	PLUS D'ACTIONS

SERVICES À SÉVRIER

- Hébergements
- Appartement Terrasses
 - Appartement de 3 chambres avec vue sur le l...

VOYAGEZ AUTREMENT



LOGIN

Hébergements

Restaurants

Info trafic

Le Mag

74250 Saint-Jean-de-Tholome

Cartes

A : 74250 Saint-Jean-de-Tholome
 B : 33 Avenue de la Plaine, 74000 Annecy

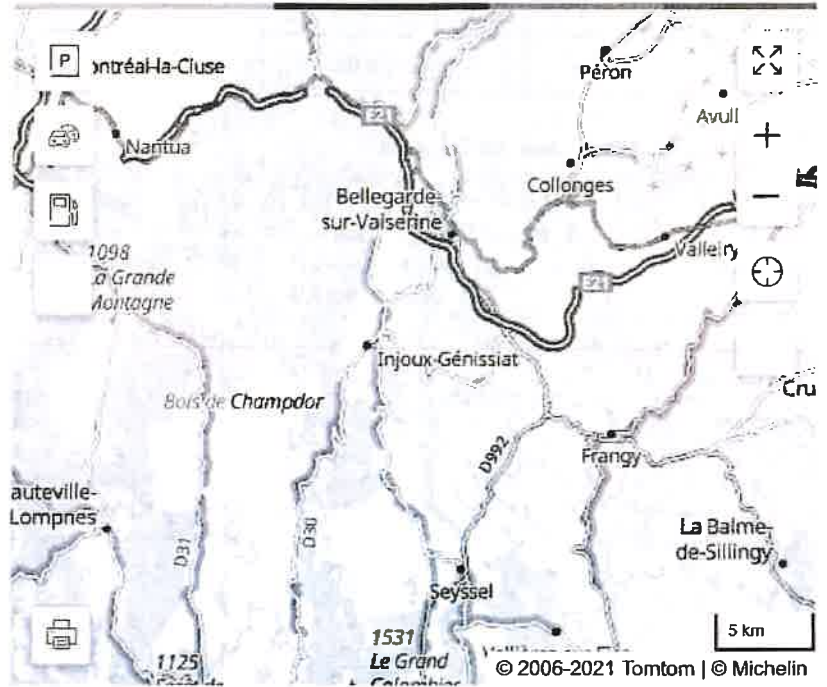
INVERSER

OUVRIR MES FAV...

OPTIONS

RECHERCHER

PUBLICITE



2 itinéraires possibles : Saint-Jean-de-Tholome > Annecy

1 Via A410

2 Via A41

00h38 49 km
10,46 €

00h47 60 km
17,64 €

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

MODIFIER MES OPTIONS

Temps

00h38 (00h17 sur autoroute)

Pas d'impact trafic pour un départ à 15h15

Distance

49 km (31 km sur autoroute)

Coût estimé

10,46 € (péage 4,50 € + carburant 5,96 €)

FEUILLE DE ROUTE



COÛT DÉTAILLÉ

PLUS D'ACTIONS

SERVICES À ANNECY

Hébergements

L'ARPÈGE, confort et douceur de vivre
 Le VIVALDI

VOYAGEZ AUTREMENT



Note de frais – N°.4.... de l'année .2022-

À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : Amcel Prénom : Sabrina Fonction : Maire
Date du déplacement : du 27/11/22 au 22/11/22

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Total	€
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	<u>91</u> €
Bus - METRO	€
Avion	€
Taxi	€
Total	€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport 91€ quatre vingt onze euro

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
		Total	€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____ Montant _____ €
Nature : _____ Montant _____ €

(3) Total frais divers 91€ quatre

Total général (1) + (2) + (3) _____ €

Je soussigné(e), Petita Talia certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement quatre vingt onze euros.

Fait à : Saint Jean de Thelm le 12/12/2022 Signature du bénéficiaire :

Validation du DGS :



JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 12/12/2022

Bonjour Sabrina ANCEL,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 22/10/2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV LYRIA 9760
BELLEGARDE SUR VALSERINE	22/11 à 07h02	2 ^{ème} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	22/11 à 09h42	

SECONDE - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 15 € de frais dès 2 jours avant départ (19 € à compter du 07 février 2023 et frais perçus à partir de J-6). Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 443163440

Montant du voyage	91,00 EUR
Dossier voyage	SZZGGM
Référence client	0029090166261265333
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

Note de frais – N°..... de l'année 2022.

À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : Amcel Prénom : Subinca Fonction : Maire
Date du déplacement : du 27/11/22 au 27/11/22.

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Total	€
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	€
Bus - METRO	65,80€
Avion	€
Taxi	€
Total	65,80€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport € 65,80

soixante-cinq euros
quatre vingt centimes.

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
		Total	€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____ Montant _____ €
Nature : _____ Montant _____ €

(3) Total frais divers _____ €

Total général (1) + (2) + (3) _____ €

Je soussigné(e), Petko Tolia certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement soixante-cinq euros quatre vingt centimes.

Fait à : Saint Jean de Tillon le 20/12/2022 Signature du bénéficiaire

Validation du DGS :



Note de frais – N° de l'année
À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : Amcel Prénom : Sabrina Fonction : Marne
 Date du déplacement : du 30/06/22 au 16/10/22

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	26 732 €
Frais d'autoroute	32185 €
Frais de parking	€
Total	314120 €
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	€
Bus - METRO	€
Avion	€
Taxi	€
Total	€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport _____ €

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
Total			€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____ Montant _____ €
 Nature : _____ Montant _____ €

(3) Total frais divers _____ €

Total général (1) + (2) + (3) _____ €

Je soussigné(e), _____ certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement _____ €.

Fait à : St Jean de Chalonne le 03/11/2022 Signature du bénéficiaire :

Validation du DGS :

Détail des frais de transport

Copie de la carte grise du véhicule personnel

DEPART DATE	RETOUR DATE	TRAJET DEPART - ARRIVEE	MOYEN DE TRANSPORT DIVERS					
			KMS VOITURE PERSONNELLE	TRAIN	PARKING	PEAGE	AVION	AUTRES (métró)
30/06/22	24/10/22	→ chef-lieu st Jean de Tholome 155 rue henri du Boissieu 01000 Bourg en Bresse	260			28,20		
24/10/22	24/10/22		98			6,25		
23/10/22	31/10/22	st Jean de Tholome → Prefecture	98			6,25		
23/10/22	23/10/22	de Haute-Savoie Annecy	98			6,25		
SOUS-TOTAL			652			46,95		

Grille remboursement

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement		
Région	Commune	Taux journalier
En Île-de-France	À Paris	110 €
	Dans les autres communes du Grand Paris	90 €
	Dans une autre ville	70 €
Dans une autre région	Dans une commune de plus de 200 000 habitants	90 €
	Dans une autre commune	70 €

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	Plus de 2 000 km jusqu'à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

À savoir : Un agent de la fonction publique peut utiliser son véhicule terrestre à moteur, sur autorisation de son chef de service, quand l'intérêt du service le justifie. Il doit avoir souscrit une assurance garantissant cet usage professionnel. Il n'a droit à aucune indemnité en cas de dommage à son véhicule.

Note de frais – N°...Λ... de l'année .2022

À retourner dans les 15 jours suivant le déplacement avec justificatifs

BÉNÉFICIAIRE

Nom : Ance Prénom : Sabrina Fonction : Maire
Date du déplacement : du 03/05/22 au 10/05/22

1 - FRAIS DE TRANSPORT

Véhicule personnel (copie de la carte grise) :

Frais liés aux kms parcourus	127,10 €
Frais d'autoroute	18 €
Frais de parking	€
Total	145,10 €
Nombre de Kms parcourus depuis le 01 janvier de l'année N	

Transports en commun (frais réels) :

SNCF	€
Bus - METRO	€
Avion	€
Taxi	€
Total	€

Véhicule de location :

Coût de la location	€
Frais d'autoroute	€
Frais de parking	€
Carburant	€
Total	€

(1) Total frais de transport _____ €

2 - FRAIS DE SEJOUR

	Nombre	PU	Total
Repas (max _____ €)			€
Hôtel (max _____ €)			€
		Total	€

(2) Total frais de séjour _____ €

3 - FRAIS DIVERS

Nature : _____ Montant _____ €
Nature : _____ Montant _____ €

(3) Total frais divers _____ €

Total général (1) + (2) + (3) _____ €

Je soussigné(e), _____ certifie l'exactitude de ces frais et demande le règlement _____ €.

Fait à : St Jean de Thibaud le 30/05/2022

Signature du bénéficiaire :

Validation du DGS :

Détail des frais de transport

Copie de la carte grise du véhicule personnel

DEPART	RETOUR	TRAJET	MOYEN DE TRANSPORT							
			DATE	DATE	DEPART - ARRIVEE	KMS VOITURE PERSONNELLE	TRAIN	PARKING	PEAGE	AVION
03/05/22	03/05/22			98			9			
06/05/22	06/05/22			(120) 120			4,70			
10/05/22	10/05/22			92			4,30			
SOUS-TOTAL				310 km			18€			

Grille remboursement

Taux journalier du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement		
Région	Commune	Taux journalier
Île-de-France	À Paris	110 €
	Dans une autre commune du Grand Paris	90 €
	Dans une autre ville	70 €
Dans une autre région	Dans une ville de + de 200 000 habitants	90 €
	Dans une autre commune	70 €

Montant des indemnités kilométriques pour une automobile			
Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

À savoir : Un agent de la fonction publique peut utiliser son véhicule terrestre à moteur, sur autorisation de son chef de service, quand l'intérêt du service le justifie. Il doit avoir souscrit une assurance garantissant cet usage professionnel. Il n'a droit à aucune indemnité en cas de dommage à son véhicule.

Itinéraires Caras

A : Saint Jean de Tholome

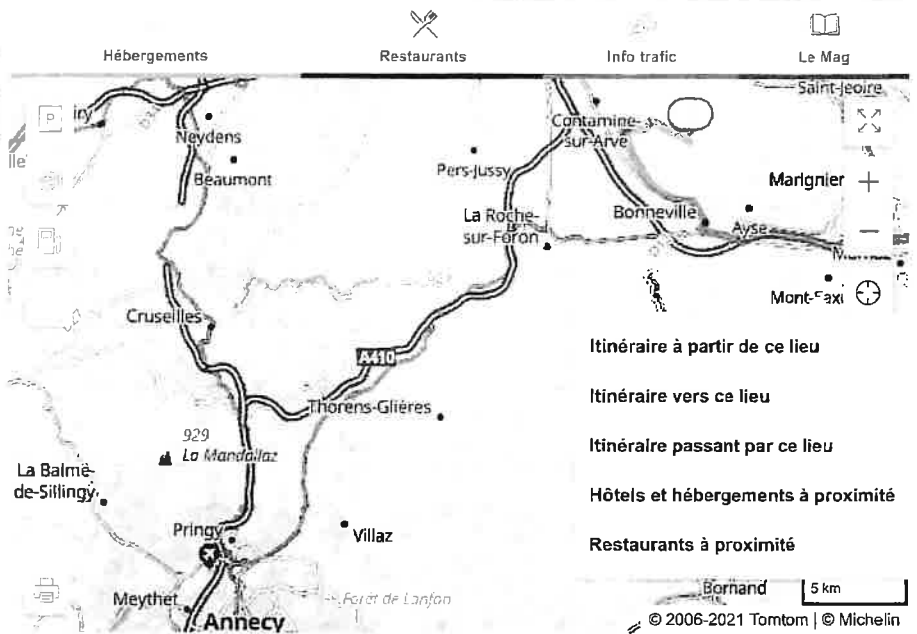
B : 170 Avenue Leman Mont-Blanc, 74...

INVERSER

OUVRIR MES FAV

OPTIONS

Publicité



Itinéraire à partir de ce lieu

Itinéraire vers ce lieu

Itinéraire passant par ce lieu

Hôtels et hébergements à proximité

Restaurants à proximité

5 km
© 2006-2021 Tomtom | © Michelin

1 itinéraire possible : Saint-Jean-de-Tholome > Passy

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

MODIFIER MES OPTIONS

1 Via D12 A40

00h36 46 km
9,81 €

Temps

00h36 (00h16 sur autoroute)

Pas d'impact trafic pour un départ à 10h19

Distance

46 km (31 km sur autoroute)

Coût estimé

9,81 € (péage 4,30 € + carburant 5,51 €)

RECHERCHER UNE ROUTE



COUT DÉTAILLÉ DU TRAJET

PLUS D'ACTIONS

Loi Montagne

La destination de votre itinéraire est dans une zone concernée par la [loi Montagne](#). Votre véhicule doit être obligatoirement pourvu d'un équipement hiver.

SERVICES

À PASSY

Hébergements

- [Chalet Hôtel des 2 Ours](#)
- [Hôtel La Chaumière](#)
- [Le Mont Fleury Saint Germain Les Bains](#)

Restaurants

- [Le Sérac](#)
- [La Table d'Armande](#)
- [La Dame de Pic - Le 1920](#)

VOYAGEZ AUTREMENT

ARRIVÉE À PASSY

ORGANISEZ VOTRE VOYAGE

Hébergements

Autres services



Carte guide

LOGIN

Hébergements Restaurants Info trafic Le Mag

Itinéraires Cartes

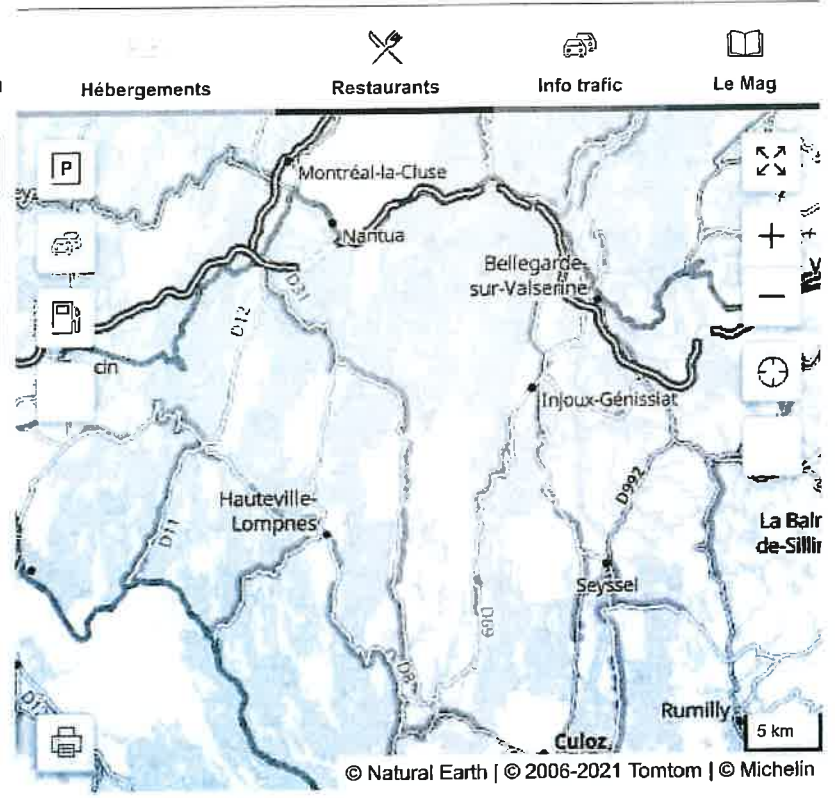
A : 74250 Saint-Jean-de-Tholome

B : 215 Route de Piron, 74320 Sévrier, ...

INVERSER OUVRIR MES FAV...

OPTIONS RECHERCHER

PUBLICITE



3 itinéraires possibles : Saint-Jean-de-Tholome > Sévrier

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

MODIFIER MES OPTIONS

1 Via A410	2 Via A40 A41	3 Via D12 D909
01h01 60 km 12,01 €	01h10 71 km 19,19 €	01h42 71 km 10,27 €
Temps	01h01 (00h17 sur autoroute) Pas d'impact trafic pour un départ à 15h16	
Distance	60 km (31 km sur autoroute)	
Coût estimé	12,01 € (péage 4,50 € + carburant 7,51 €)	
FEUILLE DE ROUTE	COÛT DÉTAILLÉ DU	PLUS D' ACTIONS

Loi Montagne
La destination de votre itinéraire est dans une zone concernée par la **Loi Montagne**. Votre véhicule doit être obligatoirement pourvu d'un équipement hiver.

SERVICES À SÉVRIER

- Hébergements
- Appartement Terrasses
 - Appartement de 3 chambres avec vue sur le l...

VOYAGEZ AUTREMENT



LOGIN

Hébergements

Restaurants

Info trafic

Le Mag

74250 Saint-Jean-de-Tholome

Cartes

74250 Saint-Jean-de-Tholome

33 Avenue de la Plaine, 74000 Annecy

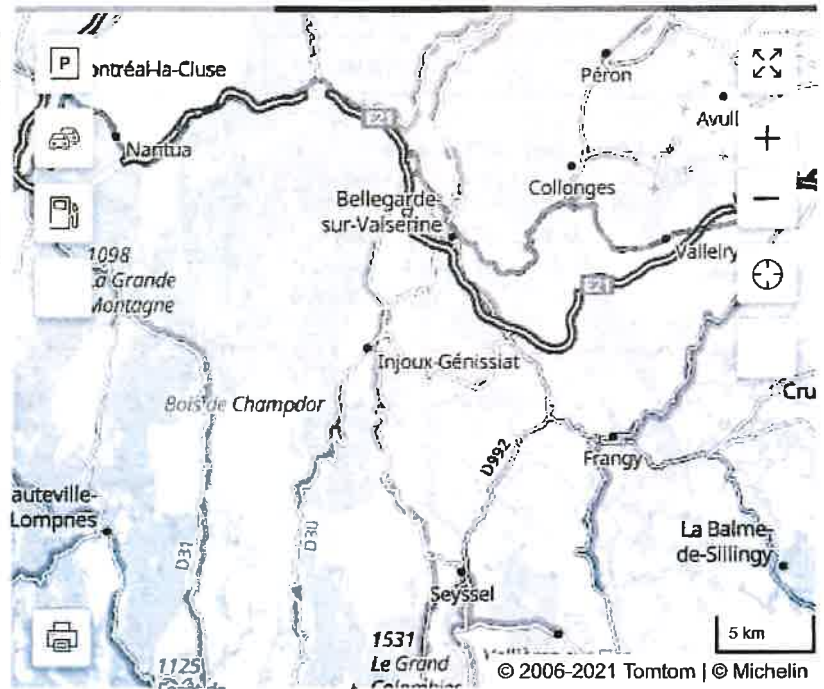
INVERSER

OUVRIR MES FAV...

OPTIONS

RECHERCHER

PUBLICITÉ



2 itinéraires possibles : Saint-Jean-de-Tholome > Annecy

ITINÉRAIRE VOITURE

MES OPTIONS DE COUT

- > Citadine
- > E5 (Essence) 1,81 €

MES OPTIONS DE ROUTE

- > Départ : Maintenant
- > Itinéraire : Conseillé Michelin
- > Distance en : Kilomètres
- > Autoriser la sortie du pays

MODIFIER MES OPTIONS

1 Via A410

00h38 49 km
10,46 €

2 Via A41

00h47 60 km
17,64 €

Temps

00h38 (00h17 sur autoroute)

Pas d'impact trafic pour un départ à 15h15

Distance

49 km (31 km sur autoroute)

Coût estimé

10,46 € (péage 4,50 € + carburant 5,96 €)

FEUILLE DE ROUTE



COÛT DÉTAILLÉ

PLUS D'ACTIONS

SERVICES À ANNECY

Hébergements

L'ARPÈGE, confort et douceur de vivre
Le VIVALDI

VOYAGEZ AUTREMENT



EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le 09/12/2021

ID : 074-217402403-20211207-D202142-DE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 7 décembre
Le Conseil Municipal de la Commune de **ST JEAN DE THOLOME**
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Mme ANCEL Sabrina, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de Convocation du Conseil Municipal : 30/11/2021

Présents : Mme ANCEL Sabrina, Mme CASASSUS Pelagia, Mme CHATEL Agnès, Mme CHATEL LOUROZ Nadia, Mme COLLAVET Sandrine, M. DOUCET Alain, Mme GAY Alexine, M. LAYAT Arnaud, M. MARIOTTI Claude, M. MAURICE DEMOURIOUX Philippe, M. MOREL David, M. MOSSUZ Gabriel, M. SINTES Marc.

Absents excusés : Mme DELORENZI Sandrine (procuration CHATEL Agnès), M. GEVAUX François (procuration SINTES Marc)

M. MARIOTTI Claude a été élu secrétaire de séance

Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0

Objet : Remboursement des frais

Madame le Maire fait part au conseil municipal des avances de frais réalisées par elle-même, M. Claude MARIOTTI et M. Yannis HOARAU en raison du déplacement au Congrès des Maires à Paris, à savoir :

- Sabrina ANCEL : 376.20 € (billets de train)
- Claude MARIOTTI : 577.02 € (hôtel et tickets métro)
- Yannis HOARAU : 299.20 € (taxi depuis la gare la Part Dieu jusqu'à la gare de Bellegarde)

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir les rembourser.

Après avoir délibéré et entendu Mme le Maire, le conseil municipal :

- **Accepte** de rembourser les frais.

Ainsi fait et délibéré à St Jean de Tholome les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sabrina ANCEL



Délibération certifiée exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en sous – préfecture le :
et de sa publication le :